

Saguenay, le 30 mars 2016

Objet : Demande d'accès n° 200451277 – Lettre réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 10 mars dernier concernant le secteur de l'aéroport de Saint-Honoré.

Vous trouverez en annexe la liste des documents que nous sommes disposés à vous transmettre.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

SG/ns

p. j.

No gestion documentaire : 7330-02-01-0008800		
Date	Documents	Pages
1981-03-06	Certificat d'autorisation	2
Non daté	Rapport général d'inspection	2

No gestion documentaire : 7330-02-01-0041000		
Date	Documents	Pages
2001-11-29	Autorisation	3

No gestion documentaire : 7610-02-01-0510500		
Date	Documents	Pages
1992-11-16	Rapport d'inspection	6



Jonquière, le 06 mars 1981

Collège de Chicoutimi
534, Jacques-Cartier Est
Chicoutimi, (Québec)
G7H 1Z6

A l'attention de M. Henri-Paul Côté

Objet: Certificat d'autorisation d'une
installation septique à l'Aéroport
de St-Honoré.

N/Dossier No.: 1912 - 9972 - 422 - 1

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation qui nous a été soumise en votre nom le 20 janvier 1981 par M. Denis Gagnon ingénieur de la firme Techmate Inc., je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la qualité de l'environnement, (Lois révisées, 1977, chapitre Q-2), j'autorise le système de disposition des eaux usées tel que représenté aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par la présente seront effectués à l'école de pilotage de St-Honoré et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Installation d'une fosse septique en béton armé d'une capacité effective de 41,600 litres et dont les dimensions sont les suivantes:

Longueur	9.9 mètres
Largeur	3.5 mètres
Hauteur liquide	1.4 mètres
- Installation d'un intercepteur de graisse (modèle 8015) d'une capacité de 15 G.P.M. préfabriqué par Roto Tech-Smith pour desservir les cuisines.
- Installation d'une station de pompage juxtaposée à la fosse septique et comprenant une pompe du modèle Duro No. 8008, $\frac{3}{4}$ de c.v.

.../2

50, boul. Harvey
Jonquière G7X 8L6

- Construction d'un élément épurateur du type lit d'absorption d'une superficie utile de 82 mètres carrés et comprenant 5 rangées de drains distributeurs d'une longueur approximative de 12.2 mètres chacune et disposé à 1.5 mètres centre en centre.

Ces installations desserviront l'école de pilotage de St-Honoré d'une capacité maximale de 120 personnes, équipée d'une cafétéria.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par la firme Techmate Inc. en date du 20 janvier 1981 et suivant les précisions et/ou modifications apportées en février 1981 par M. Denis Gagnon ingénieur.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Le système de plomberie doit aussi faire l'objet d'une approbation du ministère du Travail direction générale de l'inspection, 50 boul. Harvey, Jonquière G7X 8L6.

De plus, vous voudrez bien avertir Monsieur Pierre Gilbert, au numéro de téléphone (418) 542-3565, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre de
l'environnement

ORIGINAL SIGNE PAR:
Louis-M. Côté, Dir. Rég.

par:

LOUIS-M. COTE

Directeur régional du
Saguenay/Lac St-Jean

c.c. -Techmate Inc.

att: M. Denis Gagnon

-M. Robert Boulianne

-Municipalité St-Honoré

att: M. Hugues Blackburn, Sec. Trés.



NOTE: COMPLETER LORSQU'IL N'Y A PAS DE RAPPORT SPECIFIQUE DE PREVU

IDENTIFICATION:

OBJET: Inspection (sujet fosse septique avec champ d'épuration à l'école de pilotage Cegyp de Chemturi

ENDROIT: St Honoré

REGION NO: 02

- PLAINTÉ
 - DEMANDE DE SERVICE
 - INSPECTION DE CONTROLE
- DOSSIER NO: _____

PERSONNE (S) RENCONTREE (S)

art. 53-54

DESCRIPTION DE LA SITUATION:

Suite à une inspection en date du 16-04-81 à l'école de pilotage du Cegyp de Chemturi à St Honoré j'ai constaté les transformations de la fosse septique ainsi que le champ d'épuration est-il efficace tel que demandé par le ministère de l'environnement

Une pompe a été installée à la sortie pour le pompage des égouts liquide au champ d'épuration dont le modèle technique attaché au dossier

1^{er} ploti nous maintient le champ d'épuration

2nd ploti nous maintient en déflecteurs installés à la sortie

3rd ploti nous maintient le tuyau à l'entrée de la fosse.

C'est intercepteur de graisse (modèle BOIS d'une capacité de 15 G.P.M. préparé par Peter-Thomas-Smith pour les services des égouts ne pas été installés la cuisse Webaux pas installé

ARTICLES DE LOI ET RÈGLEMENTS VIOLÉS
(NUMÉRO DU RÈGLEMENT OU DE LA LOI, NUMÉRO DE L'ARTICLE, TITRE DE L'ARTICLE)

(S'il y a lieu, inscrire la date et l'heure de l'infraction)

RECOMMANDATIONS: INSCRIRE 1. Les recommandations verbales
2. Les autres recommandations pertinentes

Documents annexés Plainte Plans ou croquis Photos Avis de correction

Date de l'inspection: _____ Signature de l'inspecteur: _____

Espace réservé à l'agent de maîtrise. Remarques: _____

Rapport vérifié par: _____ Date: _____

INSPECTION DE CONTROLE

Recommandations entièrement exécutées Oui Non Lesquelles restent à exécuter après les délais accordés? _____

Documents annexés: Rapport d'infraction: Autre _____

Date de l'inspection: _____ Signature de l'inspecteur: _____

Espace réservé à l'agent de maîtrise. Remarques: _____

Rapport vérifié par: _____ Date: _____

Québec 

Ministère
de l'Environnement

Jonquière, le 29 novembre 2001

AUTORISATION
(Article 32)

Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6

N/Réf. : 7330-02-01-0041000
020008599

**Objet : Aménagement d'installations septiques - Cégep de Chicoutimi -
Centre québécois de formation aéronautique - Saint-Honoré**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 4 septembre 2001, reçue le 5 septembre 2001 et complétée le 16 novembre 2001, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- ◆ Aménagement d'un nouvel élément épurateur au Centre québécois de formation aéronautique à Saint-Honoré. Ce système desservira une école qui accueillera un maximum de 150 personnes par jour. Cette installation comprendra :
 - Une conduite d'amenée de 150 mm de diamètre.
 - Un élément épurateur modifié d'une superficie totale de 392 m². L'élément épurateur sera alimenté par un

N/Réf.: 7330-02-01-0041000
020008599

Le 29 novembre 2001

système de distribution sous faible pression. Il sera constitué d'une conduite principale télescopique de 50 à 150 mm de diamètre, reliée à 32 conduites latérales de 9,6 mètres chacune, distribuées de part et d'autre de la conduite principale et ayant un diamètre de 50 mm. Les perforations des conduites latérales auront un diamètre de 6,4 mm et seront espacées de 1,2 mètres.

Le projet est localisé sur les lots P65 et P66, rang 8, Canton Tremblay, municipalité de Saint-Honoré, MRC Le Fjord-du-Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation « *Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique* », Les Laboratoires S.L. inc., signée par M. François Labarre, ing. stag., le 4 septembre 2001, 7 pages et 2 annexes.
- Télécopie à Lisa Gauthier « *Installation septique - École de pilotage* », Les Laboratoires S.L. inc., transmise par M. François Labarre, le 6 septembre 2001, 3 pages.
- Plan no 01 « *Plan de localisation et de construction de l'installation septique* », Les Laboratoires S.L. inc., signé et scellé par M. Martin Blanchet, ing., le 21 septembre 2001.
- Rapport « *Étude de sol - Conception du système d'évacuation et de traitement des eaux usées - École de pilotage de St-Honoré* », Les Laboratoires S.L. inc., signé par M. Martin Blanchet, ing., le 4 octobre 2001, 8 pages et 3 annexes.
- Lettre à Lisa Gauthier, ing. M.Sc., « *Informations supplémentaires - Conception du système d'évacuation et de traitement des eaux usées - École de pilotage de St-Honoré* », Les Laboratoires S.L. inc., signée par MM. François Labarre, ing. stag., et Martin Blanchet, ing., le 4 octobre 2001, 2 pages et 3 annexes.
- Lettre à Lisa Gauthier, ing. M.Sc., « *Conception du système d'évacuation et de traitement des eaux usées - École de pilotage de St-Honoré* », Les Laboratoires S.L. inc., signée par M. François Labarre, ing. stag., le 14 novembre 2001, 1 page et 2 annexes.

AUTORISATION
(Article 32)

- 3 -

N/Réf.: 7330-02-01-0041000
020008599

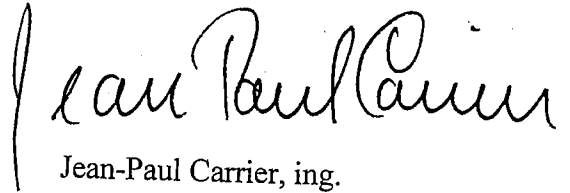
Le 29 novembre 2001

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean-Paul Carrier, ing.
Directeur régional par intérim
du Saguenay - Lac-Saint-Jean

JPC/LG/me

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0201-0510500 DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 92 / 11 / 16-17 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane Gagné

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : Aéroport St-Honoré . ADRESSE POSTALE (si différente)

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :
NOM/FONCTION : art. 53-54 / art. 23-24 TÉLÉPHONE : _____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Vérifier la présence de sol contaminé
lors de travaux d'enlèvement de réservoirs
ayant contenu des produits pétroliers

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0201-05/0500

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite aux travaux d'enlèvement de deux réservoirs de 2000 gallons sur le site de la cie Exact-Air à St-Honoré je me suis rendu sur les lieux à deux reprises le 16 et le 17 novembre.

Lors des travaux d'excavation il n'a pas été constaté la présence de sol contaminé. le sol a été envoyé, - art. 23-24
art. 23-24

Le nouveau réservoir sera en fibre de verre avec système de détection de fuite, d'une capacité de 10 000 gallons.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7660-0801-0510500

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

3. CONCLUSION

Pas de sol contaminé

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-0801-05/0500 DATE DE RÉDACTION : 92/11/20
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Fermer le dossier

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Stéphane Gagné (nom) Stéphane Gagné (signature) 92/11/20
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : Réal Delisle (nom) Réal Delisle (signature) 92/12/07
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
Oh

XX/YY/zz

ENTREPRISE : Aéroport

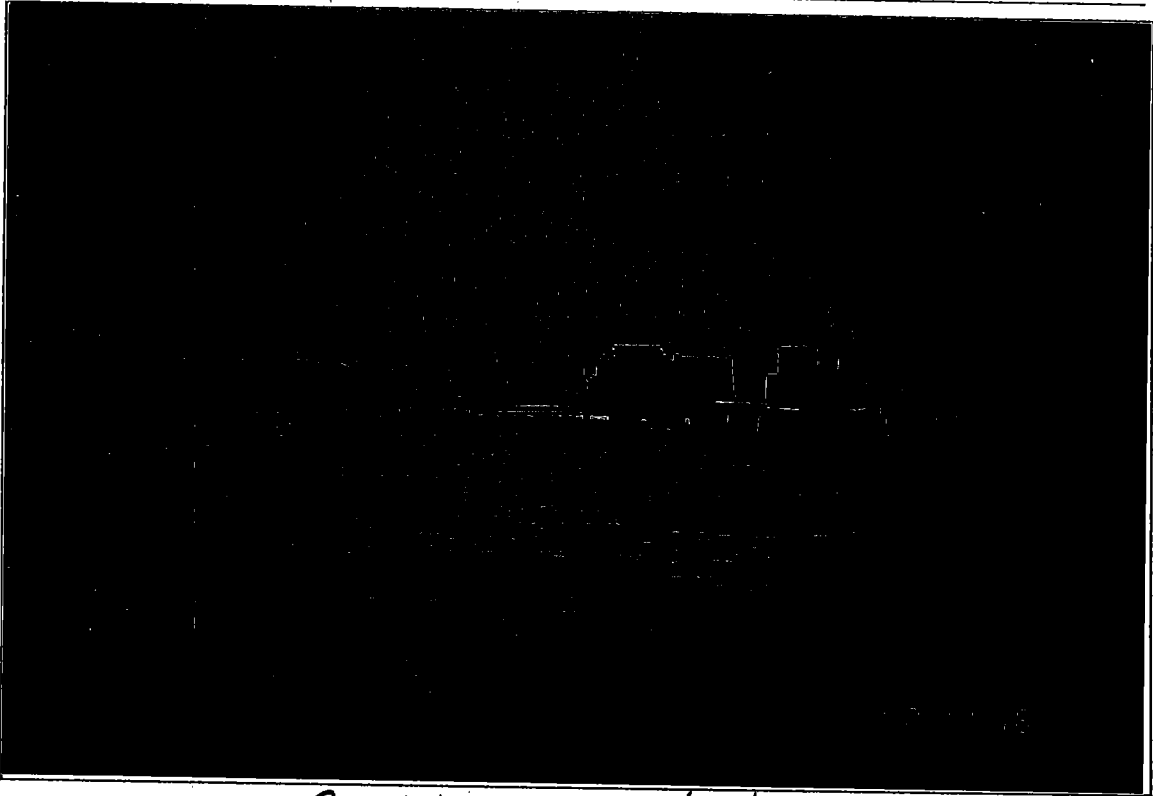


Photo: 1 Date: 92-11-16 Par: Stéphane Gagné

Commentaires: Vue générale



Photo: 2 Date: 92-11-17 Par: S.G.

Commentaires: Excavation

ENTREPRISE : _____

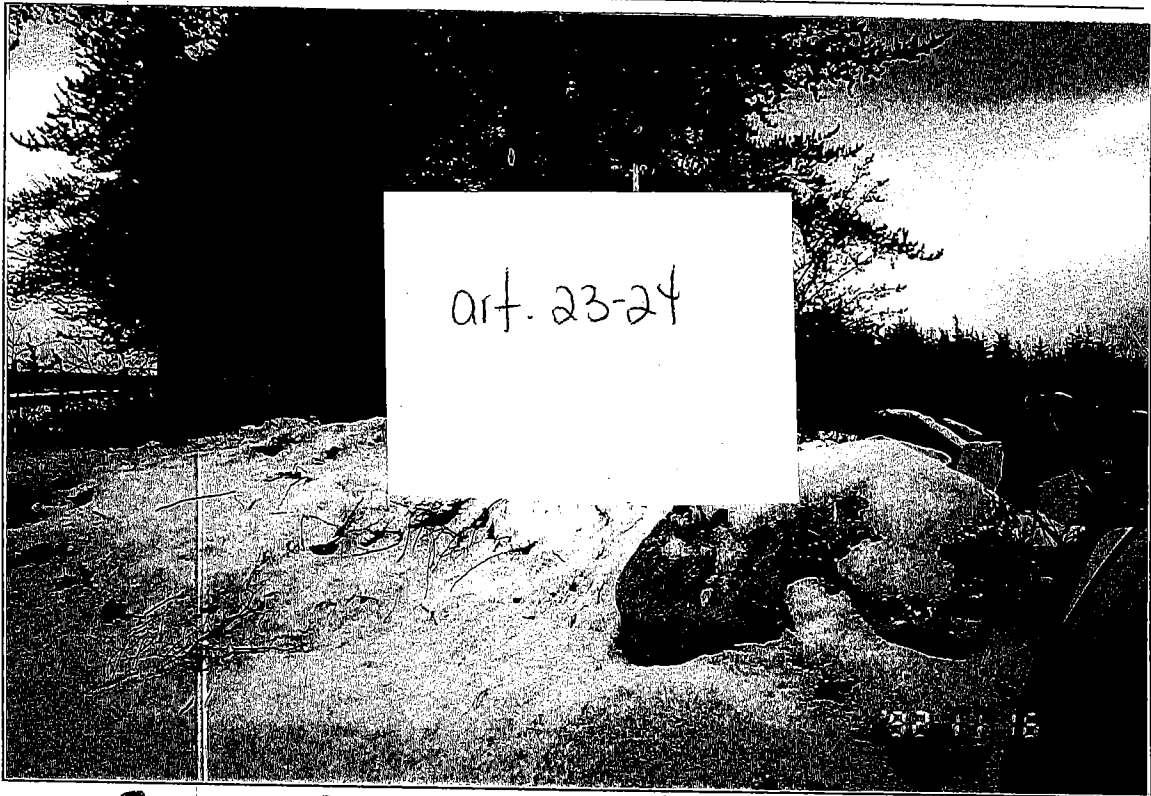


Photo: 3 Date: 92-11-16 Par: S.G.

Commentaires: Sablière ou le sol a été envoyé



Photo: 4 Date: 92-11-16 Par: S.G.

Commentaires: idem # 3